



Sommaire d'évaluation

Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) de 2015-2016 à 2020-2021



À PROPOS DE L'ÉVALUATION

La Direction de l'évaluation d'Affaires mondiales Canada a mené une évaluation du Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) couvrant la période de 2015-2016 à 2020-2021. L'évaluation avait pour but générer des idées, des résultats, des leçons et des recommandations pour éclairer la prise de décision sur la meilleure façon de mettre en œuvre le FCIL de manière efficace et efficiente.



PRINCIPALES CONSTATIONS

- Le FCIL était un programme efficace, décentralisé et flexible. Sa conception a permis de répondre aux besoins des missions et aux besoins locaux tout en étant conforme aux priorités du Ministère.
- Le FCIL s'est révélé un outil efficace pour accéder aux intervenants locaux et nouer un dialogue avec eux, en plus de promouvoir l'image de marque, la visibilité et les valeurs du Canada à l'étranger.
- Les ressources humaines (personnel affecté au FCIL), tant à l'administration centrale que dans les missions, ont été considérées comme des obstacles majeurs à la mise en œuvre optimale d'un programme à forte intensité de ressources comme le FCIL.
- L'approche du FCIL en matière de gestion du risque n'était pas compatible avec sa vocation à être un programme tolérant au risque, ce qui s'est fréquemment traduit par une réticence des missions à s'associer à des organisations locales établies depuis peu et moins expérimentées.
- Les systèmes et processus de gestion des données et des finances du FCIL étaient lourds, inefficaces et insuffisamment transparents, ce qui exposait le FCIL à d'importants risques institutionnels.
- Le FCIL a également contribué à de nombreux résultats positifs au niveau local. Les résultats ont été à la mesure de la taille modeste et de la courte durée des projets du FCIL.



RECOMMANDATIONS

1. Mener un examen stratégique qui réaffirme et réarticule le but du FCIL, ses objectifs et ses utilisations.
2. Cerner les besoins en ressources humaines au sein des missions et de l'AC, et explorer des solutions afin d'assurer la mise en œuvre efficace du programme du FCIL.
3. Identifier et mettre en œuvre des solutions pour surmonter les défis liés aux systèmes et processus de gestion des données et gestion de finances du FCIL.
4. Veiller à ce que le cadre, les systèmes et les outils de gestion du rendement du FCIL permettent de définir, de mesurer et de suivre avec précision les résultats du programme et d'en rendre compte.
5. Favoriser la localisation de l'aide en actualisant l'approche de gestion des risques du programme du FCIL et les directives connexes pour permettre une plus grande tolérance au risque et, en tenant compte des contraintes de capacité, élaborer des lignes directrices sur les façons de soutenir et de renforcer de manière intentionnelle la capacité des petites organisations locales à agir à titre de partenaires efficaces du FCIL.

